



Système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS

Critères de vérification de l'exactitude
21 septembre 2015

Table des matières

Critères de vérification de l'exactitude	3
Adresses électroniques.....	3
Syntaxe de l'adresse électronique : Première étape.....	4
Syntaxe de l'adresse électronique : Deuxième étape	4
Opérabilité de l'adresse électronique.....	6
Numéros de téléphone	8
Syntaxe du numéro de téléphone : Première étape.....	8
Syntaxe du numéro de téléphone : Deuxième étape	9
Opérabilité du numéro de téléphone	11
Adresses postales.....	12
Syntaxe de l'adresse postale : Première étape.....	12
Syntaxe de l'adresse postale : Deuxième étape	12
Opérabilité de l'adresse postale	16
Opérabilité de l'adresse postale : étape automatisée	16
Opérabilité de l'adresse postale : étape manuelle (A)	16
Opérabilité de l'adresse postale : Étape manuelle (B)	17

Critères de vérification de l'exactitude

L'ICANN a tenté d'harmoniser les critères de vérification avec les obligations contractuelles des Contrats d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA) et les RFC applicables du Groupe de travail de génie Internet (IETF). Actuellement, il y a deux versions prédominantes du RAA en vigueur dans l'espace des gTLD : la version 2009 (RAA 2009) et la version 2013 (RAA 2013). Chaque version du RAA a des exigences concernant la présence, le format et l'opérabilité des éléments spécifiques d'information du contact du titulaire du nom de domaine, du contact technique (Tech) et du contact administratif (Admin) de chaque nom de domaine. Chaque enregistrement (c.-à-d., nom de domaine) sera évalué en fonction des critères du contrat du bureau d'enregistrement au moment auquel le domaine a été créé. L'ICANN répondra pour les enregistrements « préalables », qui sont les enregistrements (domaines) qui ont été créés avant l'entrée en vigueur du RAA 2013 pour ce bureau d'enregistrement. Par exemple :

Date de création de l'enregistrement	5 février 2013
Entrée en vigueur du RAA 2013 pour le bureau d'enregistrement	01 jan. 2014
Critères de validation suivis pour l'évaluation	Exigences du RAA 2009

Date de création de l'enregistrement	20 avril 2014
Entrée en vigueur du RAA 2013 pour le bureau d'enregistrement	01 jan. 2014
Critères de validation suivis pour l'évaluation	Exigences du RAA 2013

Ci-dessous vous trouverez un aperçu des critères de vérification de l'exactitude de la syntaxe et de l'opérabilité des adresses électroniques, numéros de téléphone et adresses postales. Ces critères seront utilisés par les fournisseurs de validation soutenant le projet du système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS (WHOIS ARS).

Adresses électroniques

Les essais de critères syntaxiques pour les adresses électroniques sont organisés en étapes, dont la première permettra de vérifier la présence d'une adresse électronique, tel qu'exigé par le RAA applicable, et la deuxième impliquera des essais techniques détaillés de la syntaxe de l'adresse. Syntaxiquement correctes, les adresses de courrier électronique vérifiées ne garantissent pas l'existence de la boîte de courrier électronique. Ainsi, tandis que les adresses électroniques syntaxiquement incorrectes peuvent indiquer des

échecs automatiques, les adresses électroniques syntaxiquement correctes devront également être soumises à une vérification opérationnelle, expliquée ci-dessous.

Syntaxe de l'adresse électronique : première étape

Le RAA 2009 exige l'enregistrement des adresses électroniques d'un contact administratif et d'un contact technique. L'enregistrement d'une adresse électronique du titulaire du nom de domaine est facultatif. Dans le RAA 2013, il est obligatoire d'enregistrer les adresses électroniques du contact administratif, du contact technique et du titulaire du nom de domaine.

Une réponse négative pour un de ces essais, à l'exception d'une adresse électronique manquante correspondant au titulaire du nom de domaine en conformité avec les exigences du RAA 2009 sera considérée comme un échec pour le champ contact. Une adresse électronique correspondant au titulaire du nom de domaine manquante en conformité avec le RAA 2009 sera notée, mais pas imputée au domaine ou au titulaire du nom de domaine. Une réponse affirmative démarrera la deuxième étape d'essais.

1. Y a-t-il une adresse électronique ?

(c.-à-d. que le champ n'est pas vide)

a. Adresse électronique du titulaire du nom de domaine

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

b. Adresse électronique du contact technique

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

c. Adresse électronique du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

Syntaxe de l'adresse électronique : deuxième étape

Les essais syntaxiques dans la deuxième étape sont effectués sur tous les champs de contact qui ont reçu un « oui » dans la première étape ci-dessus, y compris l'adresse électronique du titulaire du nom de domaine en conformité avec le RAA 2009. Bien que l'adresse électronique du titulaire du nom de domaine en conformité avec le RAA 2009 ne soit pas nécessaire, au cas où elle serait incluse dans l'enregistrement WHOIS, elle doit être valide / exacte.

Si la réponse à un de ces essais est négative, ce champ de contact sera considéré rejeté. Tout champ pour lequel la réponse est affirmative sera soumis à des essais ultérieurs.

1. L'adresse électronique contient-elle seulement des caractères admissibles ?

(c.-à-d., comme prévu dans le [RFC 5322](#))

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

2. L'adresse électronique contient-elle un symbole « @ » ?

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

3. Y a-t-il une composante de domaine ?

(c.-à-d., les caractères qui suivent le symbole « @ »)

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

4. La composante de domaine correspond-elle à un TLD qui peut être résolu sur Internet ?

(voir la base de données de la zone racine de l'IANA : <http://www.iana.org/domains/root/db>)

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

5. La composante de domaine est-elle syntaxiquement valide ?

(c.-à-d., la composante suivant le symbole « @ » répond-elle aux exigences ?)

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé

- Non – Rejeté

6. Y a-t-il une composante locale ?

(c.-à-d., les caractères qui précèdent le symbole « @ »)

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

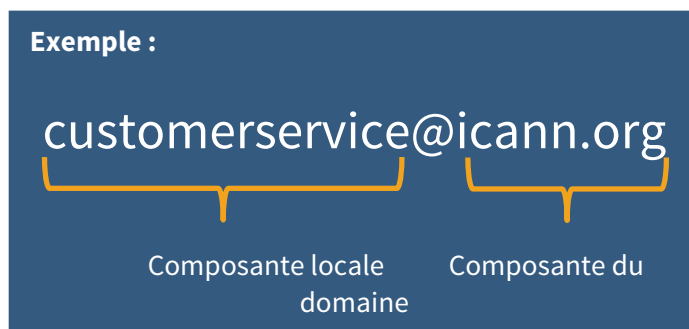
- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

7. La composante locale est-elle syntaxiquement valide ?

(c.-à-d., la composante précédant le symbole « @ » répond-elle aux exigences ?)

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté



Opérabilité de l'adresse électronique

Les essais des critères opérationnels pour l'adresse électronique sont une combinaison de méthodes directes (c.-à-d., envoyer un e-mail) et indirectes (c.-à-d. la communication du serveur) pour valider une adresse électronique.

Une réponse négative pour un de ces essais, à l'exception d'une adresse électronique manquante correspondant au titulaire du nom de domaine en conformité avec les exigences du RAA 2009 sera considérée comme un échec pour le champ contact. Une adresse électronique correspondant au titulaire du nom de domaine manquante en conformité avec le RAA 2009 sera notée, mais pas imputée au domaine ou au titulaire du nom de domaine.

1. Le domaine de l'adresse e-mail a-t-il au moins un enregistrement MX ?

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

2. Y a-t-il une connexion viable vers le serveur de messagerie ?

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

3. Y a-t-il absence d'un message retourné dans un 1 jour après l'émission du courrier électronique ?

a. Adresses électroniques du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

Numéros de téléphone

Les essais d'exactitude syntaxique pour les numéros de téléphone sont organisés en étapes, dont la première permettra de vérifier la présence d'un numéro de téléphone conformément à ce qui est exigé par le RAA applicable, et la deuxième impliquera des essais techniques détaillés de la syntaxe du numéro de téléphone. Syntaxiquement corrects, les numéros de téléphone vérifiés ne garantissent pas existence ou l'opérabilité du numéro de téléphone, et la syntaxe incorrecte ne garantit pas que le numéro ne soit pas opérationnel, de sorte que tous les numéros de téléphone seront soumis à l'essai de syntaxe et d'opérabilité tel qu'expliqué ci-dessous.

Syntaxe du numéro de téléphone : première étape

Le RAA de 2009 exige l'enregistrement des numéros de téléphone d'un contact administratif et d'un contact technique. L'enregistrement d'un numéro de téléphone du titulaire du nom de domaine est facultatif. Dans le RAA 2013, il est obligatoire d'enregistrer les numéros de téléphone du contact administratif, du contact technique et du titulaire du nom de domaine.

Une réponse négative pour un de ces essais, à l'exception d'un numéro de téléphone correspondant au titulaire du nom de domaine omis conformément aux exigences du RAA 2009, est considérée comme un échec pour le champ contact. Un numéro de téléphone correspondant au titulaire du nom de domaine manquant en conformité avec le RAA 2009 sera noté, mais pas imputé au domaine ou au titulaire du nom de domaine. Une réponse affirmative démarrera la deuxième étape d'essais.

1. Y a-t-il un numéro de téléphone ?

(c.-à-d. que le champ n'est pas vide)

a. Numéro de téléphone du titulaire du nom de domaine

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

b. Numéro de téléphone du contact technique

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

c. Numéro de téléphone du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

Syntaxe du numéro de téléphone : deuxième étape

Les essais syntaxiques de l'étape 2 sont effectués sur tous les champs de contact qui ont reçu un « oui » dans l'étape 1 ci-dessus, y compris le numéro de téléphone du titulaire du nom de domaine en conformité avec le RAA 2009. Bien que le numéro de téléphone du titulaire du nom de domaine en conformité avec le RAA 2009 ne soit pas nécessaire, au cas où il serait inclus dans l'enregistrement WHOIS, il doit être valide / exact.

Si la réponse à un de ces essais est négative, ce champ de contact sera considéré rejeté. Les IDENTIFICATEURS indiquent des questions qui détermineront si les essais après l'identificateur sont applicables ; par conséquent, les réponses négatives aux IDENTIFICATEURS ne déterminent pas l'approbation / le rejet.

1. Y a-t-il un code de pays ?

(c.-à-d., contient un code de pays discernable composé des trois premiers chiffres)

a. Numéros de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

2. Le code de pays est-il syntaxiquement valide ?

(c.-à-d., remplit les exigences énoncées dans le [RFC5733](#), +###.)

a. Numéros de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

3. Le numéro de téléphone contient-il au moins le minimum de chiffres permis pour ce code de pays ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

4. Le numéro de téléphone contient-il au plus le maximum de chiffres permis pour ce code de pays ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

5. Le numéro de téléphone contient-il une quantité appropriée de chiffres pour ce code de pays ?

(p. ex., le numéro contient 7 chiffres alors que seulement 6 ou 8 chiffres sont acceptables pour ce code de pays)

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

6. Le numéro de téléphone contient-il seulement des caractères de numéros et de format permis ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

7. IDENTIFICATEUR – Y a-t-il un numéro de poste ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – procéder à la validation supplémentaire pour le numéro de poste
- Non – passer au champ suivant

8. Le numéro de poste contient-il seulement des caractères de numéros et de format permis ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

9. Le numéro de poste est-il syntaxiquement valide ?

(c.-à-d., « x » pour le numéro de poste : [RFC5733](#))

a. Numéros de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

Opérabilité du numéro de téléphone

Tel que mentionné ci-dessus, tous les numéros de téléphone seront soumis à l'essai de syntaxe et d'opérabilité. L'essai d'opérabilité du numéro de téléphone comporte une série d'essais pour déterminer si la connexion existe et fonctionne. L'essai d'opérabilité est réalisé en essayant de placer un appel au numéro répertorié dans l'enregistrement WHOIS.

Une réponse négative pour un de ces essais, à l'exception d'un numéro de téléphone correspondant au titulaire du nom de domaine omis conformément aux exigences du RAA 2009, est considérée comme un échec pour le champ contact. Un numéro de téléphone correspondant au titulaire du nom de domaine manquant en conformité avec le RAA 2009 sera noté, mais pas imputé au domaine ou au bureau d'enregistrement. Une réponse affirmative démarrera la deuxième étape d'essais.

1. Le numéro de téléphone se connecte-t-il (c'est-à-dire sonne, a la tonalité « occupé » ou répond)

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

2. Y a-t-il absence d'un message déconnecté ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

3. Y a-t-il absence d'une erreur de numéro invalide ?

a. Numéro de téléphone du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

Adresses postales

Les essais d'exactitude syntaxique pour les adresses postales sont organisés en étapes, dont la première permettra de vérifier la présence d'une adresse postale conformément à ce qui est exigé par le RAA applicable, et la deuxième impliquera des essais techniques détaillés de la syntaxe de l'adresse postale. Les adresses postales syntaxiquement correctes ne garantissent pas l'opérabilité de l'adresse postale, et inversement, les adresses postales syntaxiquement incorrectes ne garantissent pas la non-opérabilité. Toutes les adresses postales seront donc soumises aux essais de syntaxe et d'opérabilité, tel qu'expliqué ci-dessous.

Syntaxe de l'adresse postale : première étape

Le RAA 2009 et le RAA 2013 exigent l'enregistrement d'adresses postales pour le titulaire du nom de domaine, pour le contact administratif et pour le contact technique.

Si la réponse à un de ces essais est négative, ce champ de contact sera considéré rejeté. Une réponse affirmative démarrera la deuxième étape d'essais.

1. Y a-t-il une adresse postale ?

(c.-à-d. que le champ n'est pas vide)

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

Syntaxe de l'adresse postale : deuxième étape

Les essais syntaxiques de l'étape 2 sont effectués sur tous les champs de contact pour lesquels la réponse a été « Oui » dans l'étape 1 ci-dessus.

Si la réponse à un de ces essais est négative, ce champ de contact sera considéré rejeté. Les IDENTIFICATEURS indiquent des questions qui détermineront si les essais après l'identificateur sont applicables ; par conséquent, les réponses négatives aux IDENTIFICATEURS ne déterminent pas l'approbation / le rejet.

1. Y a-t-il un pays ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

2. Le pays est-il identifiable ?

(c.-à-d. le nom complet du pays ou une [abréviation ISO 3166-1](#))

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

3. Le pays est-il indiqué dans le champ « Pays » ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

4. Le pays est-il syntaxiquement valide ?

(c.-à-d., répond au format [ISO 3166-1: Alpha 2-code](#))

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

5. IDENTIFICATEUR – Le pays utilise-t-il un système de codes postaux ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – procéder à la validation supplémentaire du code postal
- Non – champ correctement vide, passer au champ suivant (c.-à-d., Essai 9)

6. Y a-t-il un code postal ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

7. Le code postal est-il indiqué dans le champ « Code postal » ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

8. Le code postal est-il syntaxiquement valide pour ce pays ?

(c.-à-d., le format du code postal répond à la longueur et au format alphanumérique du pays)

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

9. IDENTIFICATEUR – Le pays exige-t-il des états / provinces dans son système d’adressage ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Passer à la validation supplémentaire de l’État / la province
- Non – champ correctement vide, passer au champ suivant (c.-à-d., Essai 13)

10. Y a-t-il un état / une province ?

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

11. L’état / la province est-il / elle indiqué / e dans le champ « État / Province » ?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

12. L'état / la province est-il / elle syntaxiquement valide ?

(c.-à-d. nom ou abréviation complets selon le système d'adressage du pays)

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

13. Y a-t-il une ville ?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

14. La ville est-elle indiquée dans le champ « Ville » ?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

15. Y a-t-il une rue ?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

16. La rue est-elle indiquée dans le champ « Rue » ?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : RAA 2013 || Approuvé : RAA 2009

Opérabilité de l'adresse postale

Tel que mentionné ci-dessus, toutes les adresses postales seront soumises à l'essai de syntaxe et d'opérabilité. Les essais d'opérabilité sont surtout automatisés grâce à un outil utilisé par l'Union postale universelle (UPU), fournisseur de validation d'adresses postales de l'ICANN. Aucun courrier électronique ne sera envoyé dans le cadre de l'essai.

L'outil utilise des données de référence du pays disponibles pour déterminer si une adresse, basée sur les composantes données tel que prévu dans l'enregistrement WHOIS, pourrait être livrable. L'outil retourne un code de « livrabilité » précisant quelle est la probabilité (le cas échéant) qu'une adresse soit livrable. Toute adresse qui reçoit un code « probablement livrable » est considérée comme un « Approuvé » pour l'opérabilité. Toute adresse sans un pays est considérée comme un « rejet » pour l'opérabilité, puisqu'un pays est obligé de vérifier les données de référence appropriées. Si l'outil renvoie un code « probablement pas livrable » ou « aucune donnée de référence pour un pays donné », l'UPU a élaboré des règles complémentaires pour les essais manuels afin d'évaluer la « livrabilité » d'une adresse. Toute adresse n'étant vérifiée ni par l'outil, ni par les essais manuels est considérée comme un « rejet » pour l'opérabilité.

Remarque : Il n'y a aucune différence entre les exigences de vérification du RAA 2009 et du RAA 2013. Tous les enregistrements devront faire l'objet des mêmes essais.

Opérabilité de l'adresse postale : étape automatisée

L'UPU tente de vérifier la livrabilité de l'adresse automatiquement via l'outil.

Une réponse affirmative pour la première étape sera considérée comme un « approuvé » pour l'opérabilité (c.-à-d. livrable). Une réponse négative pour la première étape déclenchera soit un « rejeté » ou un suivi du scénario de l'essai.

1. L'outil permet-il de vérifier automatiquement la livrabilité ?

(c.-à-d. renvoie un code « livrable »)

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté : Aucun pays présent dans l'adresse
- Non - Rejet possible (A) : L'outil n'a pas de données de référence pour un pays donné; passer à l'étape manuelle (A)
- Non - Rejet possible (B) : Données incomplètes ou ambiguës ; passer à l'étape manuelle (B)

Opérabilité de l'adresse postale : étape manuelle (A)

L'essai d'opérabilité dans une étape manuelle (A) est effectué sur tous les champs de contact ayant obtenu un « Possible rejet (A) » dans l'étape automatisée ci-dessus. Ici l'UPU mène des essais manuels de l'adresse donnée en utilisant ses propres données complémentaires sur le pays donné afin de déterminer si l'adresse est susceptible d'être livrable.

Une réponse affirmative pour l'étape manuelle (A) sera considérée comme un « approuvé » pour l'opérabilité (c.-à-d. livrable). Une réponse négative pour l'étape manuelle (A) sera considérée comme « indéterminée » pour l'opérabilité (c.-à-d. incapable de vérifier automatiquement ou manuellement la livrabilité de l'adresse)

1. Sur la base de la vérification manuelle de l'adresse par l'UPU, l'adresse est-elle susceptible d'être livrable?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non - Indéterminé

Opérabilité de l'adresse postale : étape manuelle (B)

L'essai d'opérabilité dans une étape manuelle (B) est effectué sur tous les champs de contact ayant obtenu un « Possible rejet (B) » dans l'étape automatisée ci-dessus. Ici l'UPU vérifie les données de référence disponibles pour les composantes de l'adresse donnée afin de déterminer si l'adresse est susceptible d'être livrable. Deux composantes état / province (le cas échéant) et la ville, sont essentielles à la capacité de l'UPU pour compléter cet essai ; en l'absence de ces deux composantes, une adresse ne sera pas considéré livrable.

Une réponse affirmative pour les trois critères de l'étape manuelle (B) sera considérée comme un « approuvé » pour l'opérabilité (c.-à-d. livrable). Une réponse négative pour au moins un sera considérée comme un « rejeté » pour l'opérabilité (c.-à-d. non-livrable).

1. L'adresse donnée contient-elle la présence d'une ville ?

(c.-à-d. que le champ n'est pas vide)

a. Adresses postales du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

2. Si l'identificateur de l'essai 9 de la syntaxe de l'adresse est = oui, y a-t-il la présence d'un état / province dans l'adresse donnée ?

(c.-à-d. que le champ n'est pas vide)


a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

3. Sur la base de la vérification manuelle des composantes de l'adresse par l'UPU, l'adresse est-elle susceptible d'être livrable ?

a. Adresse postale du titulaire, b. du contact technique et c. du contact administratif

- Oui – Approuvé
- Non – Rejeté

 Pour en savoir plus : **whois.icann.org**



Un monde, un Internet

[ICANN.ORG](https://www.icann.org)